

Décision

Générale

colonial

Décision n° 665 mettant en appel différé des mobilisés.

n° 665

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 août 1943

Numéro JO

n° 16 du 15/08/1943

Date du numéro

15 août 1943

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 Juin 1884

Vu la loi du 31 Mars 1928 sur le recrutement de l'Armée.

Vu l'Instruction Ministérielle n. 1031/DN créant l'appel différé, Vu le décret du 15 Mai 1939 portant règlement d'Administration publique pour l'application de l'article 52 de la loi du 31 Mars 1928,

TEXTE INTÉGRAL

Art. Unique — Sont mis en appel différé à compter du 15 Août 1943 : Pour une nouvelle durée d un mois. DARTENELLE Georges B.I.C. Classe 1934, Service armé. LIERON Jean, Usine Electr. Classe 1935, Service armé. RA TAFIKA Prosper, Secrétaire au Bureau des Finances. Pour une durée d un mois. DU BOTE Antoine C.F.E. Classe 1932. Pour une durée de quinze jours (dernier délai). BU FF1ER Jean C.F.E. Classe 1934 Service armé.

SALLER.